

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 31 mai 2023

Extrait du registre des délibérations

n° 2023-05-31-01

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">23/05/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le trente-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marylène FRANZ</p> <p>Étaient représentés : Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE, Anne-Marie LATEUR par Nicolas BLIN, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Vincent DAINE par Christine BOURDELLE, Frédéric PINOIT par Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 14</p> <p>Représentés : 5</p> <p>Absents : 4</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que les communes d'Ailly-sur-Noye et de Moreuil se sont engagées dans le programme de l'Etat « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Il explique que deux étapes administratives jalonnent ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain. - La signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), et qui permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'action, de mobiliser les moyens des différents partenaires. <p>Monsieur le Maire rappelle que la convention d'adhésion a été signée le 28 janvier 2022, avec les signataires suivants : les communes d'Ailly-sur-Noye, Moreuil, ainsi que la CCALN, l'Etat, la Région Hauts-de-France et le Département de la Somme.</p> <p>Il précise qu'il ne peut y avoir qu'une seule convention valant ORT par intercommunalité.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Administration Générale</p> <p>Convention cadre valant ORT</p> <p>(Opération de Revitalisation du Territoire)</p> <p>Petites Villes de Demain</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre, valant ORT. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
	<p style="text-align: center;">Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Pierre DURAND</p>

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

